

ÉTUDE COMPARÉE DES STRATÉGIES D'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS EN CATALOGNE ET AU PAYS BASQUE : 1992-2013

SORO Kassoum

Assistant

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département d'Espagnol

kassoumsoro49@yahoo.com

Résumé

Entre 1992 et 2013, face au phénomène de l'immigration, les gouvernements catalan et basque mettent en œuvre des politiques d'intégration des étrangers. Cet article souligne les analogies et les différences entre ces politiques sociales. Les similitudes sont relatives à la formation professionnelle des immigrés, à leur incorporation au marché local de l'emploi, à la normalisation de leur situation administrative, à leur accès au logement et aux prestations économiques, au dialogue interculturel. Cependant, les politiques d'intégration de ces deux communautés autonomes divergent en termes de dénomination et de fonctions des outils d'insertion, de compétences en matière d'intégration et de politiques linguistiques.

Mots-clés : Catalogne, Pays Basque, Immigration, Intégration, Comparaison

Abstract

Between 1992 and 2013, faced with the phenomenon of immigration, the Catalan and Basque governments implemented policies to integrate foreigners. This article highlights the analogies and differences between these social policies. The similarities relate to the vocational training of immigrants, their incorporation into the local labour market, the normalisation of their administrative situation, their access to housing and economic benefits, and intercultural dialogue. However, the integration policies of these two Autonomous Communities differ in terms of the name and functions of the integration tools, integration competences and language policies.

Keywords, Catalonia, Basque Country, immigration, integration, Comparison

Resumen

Entre 1992 y 2013, ante el fenómeno de la inmigración, los gobiernos catalán y vasco implementan políticas de integración de extranjeros. Este artículo destaca las analogías y diferencias entre estas políticas sociales. Las similitudes se refieren a la formación profesional de los inmigrantes, su incorporación al mercado laboral local, la normalización de su situación administrativa, su acceso a la vivienda y a las prestaciones económicas, el diálogo inter-cultural. Sin embargo, las políticas de integración de estas dos comunidades autónomas difieren en cuanto a la denominación y las funciones de las herramientas de integración, las competencias de integración y las políticas lingüísticas.

Palabras clave: Cataluña, País Vasco, Inmigración, Integración, Comparación

Introduction

Le phénomène migratoire s'inscrit dans l'histoire de la Catalogne et dans celle du Pays Basque. Conformément à l'article 138 du Statut d'Autonomie de la Catalogne, les pouvoirs publics s'évertuent à rendre effective l'intégration des étrangers dans leur communauté autonome.¹ Au Pays Basque, l'immigration est génératrice de personnes en situation d'exclusion sociale et leur insertion dans le tissu socioéconomique de la terre d'accueil constitue l'une des priorités du gouvernement local.²

La notion d'intégration renvoie à l'interdépendance entre immigrés et autochtones, due aux échanges de services (Cf. R. Catherine, 2002, p. 202). Le processus d'intégration vise l'accès des immigrants à l'éducation, à la santé, à l'emploi (Cf. B. Manuel, 2007, p. 26). Il atteint sa plénitude lorsque les immigrés prennent une part active à la vie de la société d'accueil et développent un sentiment d'appartenance au pays qui leur ouvre ses frontières (Cf. L. Micheline, 2015, p. 11). Somme toute, le concept d'intégration désigne l'ensemble des processus par lesquels les étrangers participent à la vie de la société d'accueil par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle du pays récepteur, l'adoption des comportements des natifs, la participation aux institutions de la terre d'accueil (Cf. S. Dominique, 2008, p. 3).

Le concept d'intégration s'applique surtout aux immigrés et le terme "immigré" est synonyme d'immigrant, de migrant ou d'étranger. Partageant la philosophie selon laquelle l'immigration constitue une source de croissance socioéconomique pour la terre d'accueil, les autorités catalanes et basques élaborent des politiques d'intégration des immigrés dans leurs communautés autonomes respectives. Ces politiques sont-elles les mêmes d'une région à une autre ? Si non, en quoi diffèrent-elles ? Si oui, quelles similitudes peut-on relever ?

Cette étude nous permettra de découvrir qui des autorités de la Catalogne ou de leurs homologues du Pays Basque détiennent les stratégies les plus abouties en termes d'intégration des étrangers dans leurs territoires respectifs. Pour cela, il est nécessaire de mettre en évidence les similitudes et les divergences que renferment les politiques d'intégration des immigrés en Catalogne et au Pays Basque. Dans notre entendement, il existe des analogies et des différences entre les politiques d'intégration des immigrants mises en œuvre en Catalogne et au Pays Basque. Le présent article comprend trois parties : la première décrit la méthodologie de la recherche, la seconde présente les résultats et la troisième et dernière partie est consacrée à la discussion.

1. Méthodologie

Pour mener à bien le travail de recherche, nous avons adopté une démarche qu'il importe d'expliquer. La méthodologie renferme la typologie de l'investigation choisie, l'échantillon de la population de l'étude et les techniques de recherche.

1.1. Type d'investigation

Le présent article est le fruit d'une recherche documentaire et d'une enquête de terrain effectuée en Catalogne et au Pays Basque. Dans un premier temps, nous nous sommes servi de la recherche documentaire qui vise la récollection, la sélection et l'analyse de données. Il s'agit d'une méthode à caractère interprétatif destinée à examiner les informations obtenues à partir de tout ce qui a été lu (Cf. G. Luis, 2011, p. 230). Ce type de recherche accorde la primauté à l'identification des différentes sources à consulter (Cf. J. R. Yolanda, 2005, p. 9). Dans ce sens, nous nous sommes intéressé à une

¹ Entretien avec Mireia Llorens Poch, Responsable du Cadre International au Cabinet Technique du Département du Bien-être Social et de la Famille de la Generalitat de Catalunya à Barcelone, le mercredi 5 août 2015.

² Entretien avec José María Chaves Rivera, Chef de la Section des Prestations, Aides et Évaluation de la Députation du Territoire Historique de Biscaye, au Pays Basque, au Département de l'Action Sociale de Bilbao, le mercredi 26 août 2015.

documentation variée comprenant des livres, des articles, des documents de la *Generalitat de Catalunya* (gouvernement de la communauté autonome de la Catalogne) et du gouvernement basque.

1.2. Échantillon de la population de l'étude

L'échantillon de la population enquêtée comprend deux responsables du gouvernement catalan et trois responsables du gouvernement basque. Il s'agit de spécialistes en politiques sociales chargés de la conception, de la mise en œuvre, de la gestion et de l'évaluation des politiques publiques dans leurs communautés autonomes respectives.

1.3. Techniques d'investigation

Il faut souligner qu'en sciences sociales, l'entretien est l'outil de prédilection des chercheurs. Cependant, pour que le travail de recherche soit fructueux, il faut qu'en amont les choses soient parfaitement mûres (Cf. B. Micheline, 2006, p. 92). C'est pourquoi, après avoir cerné la question de l'intégration des immigrés en Catalogne et au Pays Basque à travers la recherche documentaire, nous nous sommes servi de la technique de l'entretien standardisé ouvert, caractérisé par l'utilisation d'un listage de questions identiques pour tous les enquêtés, dont la réponse est libre et ouverte (Cf. S.V. Miguel, 1999, p. 180).

Les entretiens précités ont été réalisés sur la base de guides d'entretien que nous avons préalablement élaborés. Ces entretiens se sont déroulés en Catalogne et au Pays Basque en 2015, respectivement au Département du Bien-être Social et de la Famille, du gouvernement catalan à Barcelone, et au Département de l'Action Sociale du gouvernement basque à Bilbao. À l'issue des entretiens, des documents concernant notre travail nous ont été remis. Les différents entretiens ont porté sur les thématiques suivantes : les compétences de la Catalogne et du Pays Basque en matière d'intégration des étrangers, les instruments d'intégration des immigrés en Catalogne et au Pays Basque, les politiques d'intégration socioéconomiques des immigrants dans chacune de ces deux communautés autonomes, les plans d'intégration des immigrés élaborés en Catalogne et au Pays Basque, les politiques linguistiques d'intégration des étrangers en terre catalane et en territoire basque, l'intégration de l'immigration infantile en Catalogne et au Pays Basque.

La méthode comparée que nous avons choisie est celle du comparatisme de portée plus réduite, qui concerne l'étude de sociétés plus proches et dans laquelle les différences trouvent une place au même titre que les analogies (Cf. J. Élise, 2005, p. 193). L'analyse de contenu a été d'un apport considérable dans l'exploitation des documents reçus et des différentes données. La méthodologie adoptée nous a permis d'obtenir un certain nombre de résultats.

2. Résultats

Pour permettre aux immigrés de s'accommoder de la terre d'accueil, les autorités de la Catalogne et celles du Pays Basque adoptent un certain nombre de mesures. Il s'agit de stratégies destinées à l'insertion socioéconomique des étrangers, respectivement en terre catalane et en territoire basque.

2.1. Politiques d'intégration des étrangers en Catalogne

Dans le but d'éviter le dépaysement chez les immigrés en Catalogne et de rendre effective leur incorporation au marché local de l'emploi, les pouvoirs publics catalans élaborent des instruments d'intégration socioéconomique.

2.1.1. Outils d'insertion socioéconomique des immigrés en Catalogne

En vertu des compétences que leur confère le Statut d'autonomie de la Catalogne de 2006, les autorités catalanes créent divers instruments de planification et de gestion des questions liées à l'immigration.³ Ces différents instruments sont les suivants : le Secrétariat à l'immigration, la Commission interministérielle

³ Mireia Llorens Poch, le mercredi 5 août 2015.

d'immigration, la Commission bilatérale *État-Generalitat*, l'Agence des migrations de la Catalogne, le Centre de recherche et d'études des migrations, les organismes locaux et les conseils régionaux, le bureau de citoyenneté et d'immigration. Chacun de ces outils joue un rôle bien précis dans la mise en pratique des politiques d'intégration des étrangers.

Dans ce sens, le Secrétariat à l'immigration propose au gouvernement de la Catalogne les programmes d'intégration des immigrés, gère les politiques d'accueil et encourage la participation des immigrants à la construction de la nation catalane. Créée par le Décret 125/2001 du 15 mai 2001, la Commission interministérielle d'immigration coordonne les actions des ministres du gouvernement de la Catalogne en matière d'immigration et élabore des plans et des programmes sectoriels dans ce domaine.⁴ Quant à la Commission bilatérale *État-Generalitat* (État-gouvernement catalan), elle permet au Secrétariat à l'immigration de collaborer avec l'Administration générale de l'État central dans la gestion des questions liées au phénomène migratoire et à l'apatridie. L'Agence des migrations de la Catalogne s'évertue à promouvoir la formation universitaire dans le domaine de l'immigration.

Par ailleurs, le Centre de recherche et d'études des migrations a pour but de promouvoir la recherche appliquée dans le cadre des politiques de citoyenneté et d'immigration et de suivre les principales variables qui interviennent dans le domaine. En ce qui concerne les organismes locaux et les conseils régionaux, ils interviennent dans la planification de l'immigration. Pour finir, le bureau de citoyenneté et d'immigration, créé par le Décret 86/2008 du 15 avril 2008, est l'organe collégial consultatif qui canalise la participation de l'ensemble des citoyens à la mise en pratique des politiques d'immigration.⁵ Les pouvoirs publics de la Catalogne se servent des outils précités pour incorporer les étrangers au tissu social de leur communauté autonome.

2.1.2. Mesures d'insertion socioculturelle des immigrants en Catalogne

La Catalogne est la communauté autonome qui a le plus d'expérience en matière d'intégration des immigrants et son modèle intégrateur met en exergue la relation entre immigration et citoyenneté (Cf. T. R. Antonio et al, 2010, p. 336). En 1992, pour rendre effective l'intégration des immigrés en Catalogne, le gouvernement local crée la Commission pour le suivi et la coordination des actions en matière d'immigration. Le rapport des travaux de cette Commission décrit la réalité de l'immigration en Catalogne et fait des propositions aux autorités catalanes. C'est pourquoi, le 28 septembre 1993, le Gouvernement se penche sur la question de l'intégration des étrangers en Catalogne en approuvant le *Pla interdepartamental d'immigració 1993-2000* (plan interdépartemental d'immigration 1993-2000).⁶

Ce plan vise l'amélioration des politiques d'intégration sociale des étrangers, l'accès des immigrés au système de protection sociale et la lutte contre l'exclusion sociale qui les affecte (Cf. A. B. Carmen et al, 2010, p. 342). La Catalogne devient ainsi pionnière dans la mise en œuvre des plans d'intégration des immigrés en Espagne (Cf. G. B. Jordi, 2011, p. 140). En 1997, le ministère du bien-être social promeut la mise en application du Plan interdépartemental d'immigration 1993-2000, à travers les plans régionaux d'intégration des immigrés en Catalogne. Le 31 août 2000, les autorités catalanes recommandent au Secrétariat à l'immigration d'adopter de nouvelles mesures pour rendre effective l'intégration sociale des immigrants. Sa principale mission consiste en l'élaboration du *Pla interdepartamental d'immigració 2001-2004*.

L'une des nouveautés de ce plan est la voie catalane d'intégration, qui implique l'équilibre entre le respect de la diversité et le sentiment d'appartenir à une seule communauté.⁷ Il définit la Catalogne comme une société ouverte, fruit d'un processus permanent d'intégration des immigrés (Cf. S. Carlota & P. R. Sònia, 2008, p. 94). Suite à sa mise en pratique, 49% des jeunes étrangers installés en Catalogne se sentent

⁴ Mireia Llorens Poch, le mercredi 5 août 2015.

⁵ Idem.

⁶ Entretien avec Patricia Oquendo Rodríguez, Technicienne du Cadre International au Cabinet Technique du Département du Bien-être Social et de la Famille de la Generalitat de Catalunya, à Barcelone, le mercredi 5 août 2015.

⁷ Mireia Llorens Poch, le mercredi 5 août 2015.

catalans (Cf. V. B. Ruth et al, 2016, p. 149). Aussi, à Barcelone, 46,9% des enfants ayant des géniteurs immigrés se considèrent natifs (Cf. A. Rosa & P. Alejandro, 2014, p. 110).

En 2005, déterminé à favoriser l'insertion sociale des immigrés, le gouvernement catalan élabore le plan de citoyenneté et d'immigration 2005-2008. Ce plan approuvé par la *Generalitat* suppose un saut qualitatif dans la conception des politiques transversales d'intégration des étrangers. Ces principaux axes sont : les politiques d'accueil des immigrés en terre catalane, les politiques d'égalité entre les étrangers et les autochtones, les politiques d'accommodation de l'immigration en Catalogne. Pour favoriser la pleine intégration des immigrants, le plan de citoyenneté et d'immigration 2005-2008 établit le concept de citoyenneté résidente pour tous les immigrés et leurs descendants. Deux ans après sa mise en œuvre, la Catalogne enregistre 1.193.283 résidents d'origine étrangère (Cf. J. M. F. Francisco y B. C. María, 2011, p. 25).

L'objectif principal de ce plan est de tout mettre en œuvre pour que les étrangers installés en Catalogne se sentent citoyens de cette Communauté Autonome.⁸ En 2006, jouissant des compétences que lui reconnaît le nouveau Statut d'autonomie de la Catalogne, le gouvernement catalan veut et peut contribuer de manière substantielle aux processus d'accueil et d'inclusion des étrangers. (Generalitat de Catalunya, 2017, p. 23). C'est pourquoi les pouvoirs publics élaborent des programmes de cohésion sociale et d'insertion des étrangers dans le tissu social. Ils mettent en pratique une politique d'accueil des *nouvinguts* (nouveaux venus) sur leur sol. Cette politique d'intégration des immigrés atteint sa plénitude suite à l'approbation, le 28 avril 2010,⁹ de la *Ley de Acogida de las personas inmigradas y retornadas a Catalunya* (Loi d'accueil des personnes immigrées et retournées en Catalogne).

Dans le but de jeter les bases d'une intégration réussie des nouveaux arrivés en Catalogne, le gouvernement recommande aux administrations d'établir des programmes locaux relatifs à la connaissance de la société d'accueil, à l'importance de la langue catalane, aux droits et aux devoirs professionnels en Catalogne. Dans la foulée, une page Web d'accueil est créée pour offrir aux étrangers les informations nécessaires à leur insertion dans le tissu social de la Catalogne.¹⁰

Passée la phase d'accueil des immigrés en terre catalane, pour leur permettre de s'accommoder de la société qui les reçoit, les autorités examinent la question de la normalisation administrative de ceux ayant choisi de vivre en Catalogne. Par ailleurs, les décideurs catalans accordent une place de choix à la question du logement. C'est pourquoi ils permettent aux immigrés d'accéder à la résidence à travers trois types de permis: le certificat de résidence de régime communautaire et l'autorisation de résidence de régime général, l'autorisation de séjour pour études.¹⁰

Pour mener à bien l'insertion sociale des immigrés en Catalogne, les autorités locales favorisent leur affiliation à la sécurité sociale.¹¹ Par ailleurs, le Département du Bien-être Social et de la Famille, à travers la Direction Générale de l'immigration, met en pratique la politique de la normalisation linguistique. Il s'agit de l'extension de l'usage de la langue catalane à toutes les sphères de la société en Catalogne. Par le biais de cette politique, le gouvernement propose une seule langue (le catalan) aux immigrés, la finalité étant de remplacer progressivement leur langue maternelle par le catalan.

Pour atteindre les objectifs escomptés, les stratégies d'intégration culturelle des étrangers se multiplient en Catalogne. Par exemple, à travers le *Consorci per a la Normalització Lingüística* (Consortium pour la Normalisation Linguistique), le gouvernement catalan offre de nombreux cours aux immigrés. À cet effet, la Direction Générale de la politique linguistique et la Direction Générale de l'immigration élaborent des

⁸ Idem.

⁹ Patricia Oquendo Rodríguez, le mercredi 5 août 2015.

¹⁰ Mireia Llorens Poch, le mercredi 5 août 2015.

¹¹ Système de sécurité sociale permettant de garantir aux citoyens leur protection et celle de leurs familles face aux situations de vulnérabilité qui nécessitent des aides.

documents en catalan. Ces documents édités en chinois, en arabe et en roumain traitent des réalités catalanes.¹²

Dans le but de favoriser l'intégration culturelle des immigrés, le Secrétariat de la politique linguistique met en œuvre le programme *Voluntariat per a la Llengua* (Volontariat pour la langue). Il vise à mettre en contact les étrangers désireux d'accélérer le processus de leur intégration linguistique en Catalogne avec des personnes qui désirent consacrer une partie de leur temps à enseigner le catalan de manière altruiste.¹³ En outre, les décideurs politiques mettent en pratique la politique de coexistence interculturelle. Par le biais de cette politique, le gouvernement catalan s'évertue à promouvoir une culture publique mixte (commune aux Catalans et aux étrangers), symbole de la diversité culturelle, la finalité étant de favoriser le dialogue des cultures en Catalogne. Pour rendre effective l'intégration de l'immigration infantile en Catalogne, les autorités mettent en pratique la politique de l'éducation interculturelle. Elle vise l'égalité en droits et en devoirs, l'égalité des chances et le droit à la différence dans une micro-société dans laquelle les enfants étrangers, au même titre que les adolescents catalans, ont droit de cité.¹⁴

2.1.3. Stratégies d'intégration économique des étrangers en Catalogne

Les autorités catalanes estiment que l'accès des immigrés au monde du travail est déterminant dans leur processus d'intégration. C'est pourquoi, dans la mise en œuvre de la politique d'intégration en terre catalane, elles mènent plusieurs actions: le renforcement des politiques destinées à l'insertion des immigrés dans le monde de l'emploi, la lutte contre les formes de discrimination dont sont victimes les travailleurs étrangers sur le marché et la promotion de l'accès des collectifs immigrés aux politiques de soutien à l'entrepreneuriat.

À la faveur de l'adoption de cette stratégie, de nombreux Roumains intègrent l'Association Nationale des Entreprises et des Entrepreneurs Étrangers installés dans cette communauté autonome (Cf. P. A. Miguel, (s. d.), p. 398). Le gouvernement catalan détecte les besoins réels du marché du travail de la Catalogne en matière d'embauche de main-d'œuvre étrangère et diffuse au sein de l'immigration des informations concernant les différents secteurs d'activité. Aussi les autorités catalanes Il organise ensuite des cours de formation professionnelle à l'intention des immigrés (Cf. B. C. Carla, 2003, p. 82).

Aussi, elles les étrangers sont autorisés à créer leurs propres entreprises. Ainsi, en 2005, parmi les étrangers présents dans le monde du travail en Catalogne à leur propre compte, figurent 12.709 immigrés originaires de l'Europe communautaire, 400.1 étrangers venus des autres pays d'Europe, 9.186 immigrants africains, 19.793 immigrés latinoaméricains, 344 étrangers venus de l'Amérique du nord, 5.471 étrangers d'origine asiatique et 35 immigrés originaires de l'Océanie (Cf. P. Miguel y D. Raquel, 2006, p. 76).

Par ailleurs, les pouvoirs publics en Catalogne combattent l'embauche irrégulière des immigrants dans les différents secteurs d'activité, favorisent l'arrivée régulière des étrangers en collaboration avec le patronat conformément à la législation des services sociaux, octroient la prestation du revenu minimum d'insertion aux immigrés en situation administrative régulière.¹⁵ Suite à la mise en œuvre des politiques d'insertion économique des étrangers en Catalogne, les immigrés sont présents dans les secteurs de la construction, de l'industrie, de l'agriculture, des transports et de l'hôtellerie. Au Pays Basque, les pouvoirs publics accordent également une place de choix à l'épanouissement des étrangers installés dans leur communauté autonome.

¹² Patricia Oquendo Rodríguez, le mercredi 5 août 2015.

¹³ Idem.

¹⁴ Patricia Oquendo Rodríguez, le mercredi 5 août 2015

¹⁵ Mireia Llorens Poch, le mercredi 5 août 2015.

2.2. Stratégies d'intégration des immigrés au Pays Basque

Au Pays Basque, les autorités entendent favoriser la pleine intégration des étrangers dans le tissu socioéconomique de leur communauté autonome. Ainsi elles mettent en pratique des politiques sociales destinées aux immigrés en se servant de divers outils.

2.2.1. Instruments d'incorporation socioéconomique des étrangers au Pays Basque

José María Chaves Rivera affirme que la politique migratoire du Pays Basque est dictée par l'État central. Cependant, les pouvoirs publics basques possèdent divers instruments d'intégration des immigrés dans leur communauté autonome.¹⁶ Il s'agit du Secrétariat à l'immigration, du Forum pour l'intégration et pour la participation sociale des citoyennes et citoyens immigrants, du Réseau d'Accueil de Base Municipal, de la Direction de l'immigration, de *Ikuspegi* (l'Observatoire basque de l'immigration) de *Heldu* ou Service d'Assistance Juridico-Sociale, de *Biltzen* (Centre de médiation et d'éducation interculturelle) et de *Arresiak Apurtuz* (Organisation Non Gouvernementale d'appui aux immigrants). Chaque outil a une fonction bien définie dans la mise en œuvre des politiques d'intégration des étrangers au Pays Basque.

Par exemple, le Secrétariat à l'immigration prend des initiatives en matière d'immigration et fait des propositions au gouvernement basque dans le domaine. Le Forum pour l'intégration et pour la participation sociale des citoyennes et citoyens immigrants est un organe consultatif intégré au Secrétariat à l'immigration. Quant au Réseau d'Accueil de Base Municipal, il a pour rôle de promouvoir la coexistence interculturelle et les politiques de l'égalité des chances entre toutes les personnes résidant au Pays Basque. La Direction de l'immigration pour sa part, vise à garantir l'égalité des droits et des opportunités dans l'accès aux ressources du Pays Basque. En ce qui concerne *Ikuspegi*, il a pour rôle de gérer le phénomène migratoire au niveau régional sur la base des études faites à l'échelle locale et au plan sectoriel.

Il est du ressort de *Heldu* d'informer les immigrés sur les réalités du Pays Basque et de les accompagner dans leur processus d'intégration. *Biltzen* vise l'intégration effective des étrangers en terre basque par le biais de la médiation et de l'éducation interculturelle. Pour finir, *Arresiak Apurtuz* a pour mission la coordination des actions des associations d'immigrants. Les outils précités existent au niveau de la communauté autonome, dans les municipalités et à l'échelle des Territoires Historiques (Alava, Biscaye, Guipúzcoa). Ces différents instruments constituent le fer de lance du processus d'intégration des étrangers dans la communauté autonome du Pays Basque.

2.2.2. Politiques d'insertion des immigrés dans le tissu social du Pays Basque

Le Pays Basque est une terre cosmopolite qui continue d'ouvrir ses frontières aux immigrés venus de divers horizons.¹⁷ Pour accueillir les étrangers dans cette communauté autonome, les pouvoirs publics créent, au niveau municipal, le Réseau d'accueil des immigrés. Par ailleurs, en vue de favoriser l'accommodation des immigrants, la Direction de l'immigration mène des actions en synergie avec le Service d'Assistance Juridico-social, le Centre de Médiation et d'Éducation Interculturelle et l'Observatoire Basque de l'immigration. L'une des stratégies d'intégration des étrangers en territoire basque est celle de la normalisation de la situation administrative des immigrés.

Grâce à cette politique sociale, en 2013, sur 10 étrangers, 9 sont en situation administrative régulière (Cf. M. M. Gorka, 2014, p. 46). Étant donné que les garanties juridiques jouent un rôle prépondérant dans le processus d'intégration des immigrants, le Département du logement et des Affaires sociales de cette communauté autonome en collaboration avec le Forum pour l'intégration et pour la participation sociale des citoyennes et des citoyens, élabore la norme des droits et des devoirs de la population immigrée. Le

¹⁶ José María Chaves Rivera, le mercredi 26 août 2015.

¹⁷ Entretien avec Fernando Fantova Azcoaga, Educateur social, Docteur en Sociologie, Consultant en politique sociale en Espagne et en Amérique Latine, Concepteur de politiques sociales, écrivain, Vice-Conseiller du Gouvernement basque en politiques sociales, au Département de l'Action Sociale, à Bilbao, Rue Nicolás Alcorta, le jeudi 27 août 2015.

Département de l'intérieur du Pays Basque prévoit, quant à lui, un service d'interprètes destiné à assister les immigrés détenus dans les commissariats (Cf. Gobierno Vasco, 2003, p. 67).

Dans le but de favoriser l'intégration des immigrés, le gouvernement du Pays Basque autorise leur affiliation à la sécurité sociale. Par exemple, en avril 2011, 52.388 étrangers de diverses nationalités sont affiliés au système basque de protection sociale (Cf. Gobierno Vasco, 2003, p. 29,30). De plus, les pouvoirs publics basques favorisent l'accès des étrangers à la résidence. Pour rendre effective l'intégration culturelle des immigrants, les autorités basques mettent en pratique la politique de la normalisation linguistique par l'usage du castillan (espagnol) et de l'*euskera* (langue basque). Il s'agit, à travers ces deux langues, de diffuser la culture basque dans tous les espaces de la communauté autonome. Cependant, la pleine intégration sociale des étrangers au Pays Basque passe par la maîtrise de la langue basque.¹⁸

C'est pourquoi les pouvoirs publics font la promotion des cours d'alphabétisation dans cette langue. Conscientes du fait que la diversité culturelle peut être génératrice de conflits, le gouvernement met en œuvre la politique de l'intégration interculturelle. Cette stratégie a pour but de favoriser la présence des étrangers dans tous les espaces culturels du Pays Basque. Pour atteindre cet objectif, les autorités recommandent aux autochtones de rompre d'avec l'associationnisme (système qui explique par l'association des idées toutes les opérations intellectuelles et l'ensemble de la vie mentale) identitaire et de promouvoir le jumelage des cultures. Ils s'engagent également à diffuser un discours inclusif au sein de la population, dans le domaine de la culture et à transmettre aux natifs une perception positive de la diversité culturelle.

En termes d'intégration de l'immigration infantile, la stratégie adoptée est celle de l'éducation interculturelle. Il s'agit d'une politique éducative qui vise l'épanouissement des citoyens dans une société plurielle et démocratique. Le système éducatif intégrateur promu par le Pays Basque propose aux enfants étrangers les modèles A, B et D dont les langues véhiculaires sont respectivement le castillan, le castillan et l'*euskera*, l'*euskera*.¹⁹ Étant donné que les vagues d'immigrants qui s'installent en territoire basque ont un caractère essentiellement économique, le gouvernement s'évertue à incorporer les étrangers au monde du travail.

2.2.3. Mesures d'incorporation des étrangers au marché de l'emploi du Pays Basque

Les autorités du Pays Basque estiment que l'emploi représente l'élément fondamental d'intégration des étrangers. C'est pourquoi, de 1992 à 2013, elles adoptent des mesures visant à favoriser l'accès des immigrés au monde du travail. Dans ce sens, le gouvernement régional vient en aide aux collectifs immigrés à travers deux structures : le Service Public de l'Emploi de l'État central et le Service Basque de l'Emploi connu sous la dénomination de *Lanbide*.²⁰ Au Pays Basque, ces deux Services accompagnent les immigrants dans la quête de l'emploi, en leur donnant toutes les informations relatives au marché du travail.

Cette stratégie d'intégration économique accroît le nombre d'immigrants travailleurs en *Euskadi* (Pays Basque). Grâce aux deux structures précitées, au cours de l'année 2010, 48,8% des immigrés ont un contrat à durée déterminée, 36% travaillent sans contrat à durée déterminée et 14,6% exercent une activité sans aucun contrat (Cf. Gobierno Vasco, 2011, p. 31). 79,3% des revenus des immigrés chinois installés au Pays Basque proviennent du marché de l'emploi (Cf. M. M. Gorka, 2018, p. 21). Par ailleurs, le gouvernement du Pays Basque encourage l'embauche des étrangers dans les secteurs de la construction, de l'industrie, de l'agriculture, du transport, des services domestiques et de l'hôtellerie.

¹⁸ Entretien avec Xabier Aierdi Urza, Professeur de Sociologie à l'Université du Pays Basque, membre du Gouvernement basque, Conseiller du Gouvernement basque en politiques sociales, au Département de l'Action Sociale de Bilbao, le mercredi 26 août 2015.

¹⁹ Xabier Aierdi Urza, le mercredi 26 août 2015.

²⁰ Idem.

Il octroie le revenu de garantie de recettes aux étrangers. Cette prestation permet d'accélérer le processus d'intégration économique des collectifs immigrés en terre basque. En 2007, le pourcentage des étrangers bénéficiaires est de 6,6% (Cf. M. M. Gorka, 2014, p. 170). De plus, dans la mise en œuvre de sa politique d'intégration, le gouvernement favorise l'accès des immigrés en situation de vulnérabilité aux aides spéciales à caractère économique dont le budget annuel s'élève à 1.400.000 €. ²¹

3. Discussion

Les politiques sociales promues en Catalogne et au Pays Basque à l'intention des immigrés présentent deux tableaux différents. Cependant, les autorités de la Catalogne et celles du Pays Basque partagent la même philosophie: favoriser l'insertion des étrangers dans le tissu social de la terre d'accueil, promouvoir l'accès des immigrants au marché de l'emploi. C'est pourquoi les politiques d'intégration des immigrés en terre catalane et en territoire basque renferment des similitudes et des divergences.

3.1. Analyse comparative des stratégies d'intégration des étrangers en Catalogne et au Pays Basque

Les politiques d'insertion socioéconomique des immigrés mises en œuvre en Catalogne et au Pays Basque comportent des analogies et des dissemblances. Les caractéristiques communes à ces politiques sociales sont remarquables tant au niveau social qu'au plan économique.

3.1.1. Similitudes entre les politiques d'insertion socioéconomique des immigrés en Catalogne et au Pays Basque

Dans la mise en œuvre des politiques d'intégration des immigrés en Catalogne et au Pays Basque, l'on note des similitudes. Dans ce sens, les politiques publiques destinées aux immigrants dans ces deux Communautés Autonomes d'Espagne sont promues par un Secrétariat à l'immigration, qui vise à coordonner les actions du gouvernement régional. En termes d'intégration sociale, les stratégies adoptées sont analogues et ont pour objectif la normalisation de la situation administrative des étrangers, l'accueil des nouveaux immigrés, leur accès au logement et au système de protection sociale.

Par ailleurs, les politiques d'intégration culturelle mises en œuvre dans les deux communautés autonomes sont relatives à la normalisation linguistique au dialogue interculturel. Aussi bien en Catalogne qu'au Pays Basque, la politique d'intégration de l'immigration infantile est celle de l'éducation interculturelle qui consacre le pluralisme culturel dans le respect des différences. En ce qui concerne le marché de l'emploi, les stratégies d'intégration sont identiques et renvoient à l'incorporation des immigrés au monde du travail, à la formation professionnelle des immigrants et à l'embauche des étrangers dans les secteurs de la construction, de l'industrie, de l'agriculture, du transport, de l'hôtellerie et des services domestiques.

Les faiblesses observées dans la mise en œuvre des politiques sociales en Catalogne et au Pays Basque sont similaires. Par exemple, dans l'une et l'autre communauté autonome, les autorités abordent la question de l'intégration des immigrés sous un angle objectif, faisant abstraction de sa dimension subjective. Autrement dit, les décideurs n'associent pas les immigrés à la réflexion sur leur intégration dans leurs territoires d'accueil. Par ailleurs, les pouvoirs publics catalans et basque mettent en œuvre les politiques sociales destinées aux immigrés sans aucune collaboration avec les associations des étrangers qui connaissent mieux les réalités des nouveaux venus.

De plus, dans les deux communautés autonomes, étant donné qu'un accent particulier est mis sur la promotion des langues des autochtones, celles des immigrés sont reléguées au second plan. Du coup, les politiques d'intégration culturelle deviennent moins abouties. L'intégration des immigrés s'apparente

²¹ José María Chaves Rivera, le mercredi 5 août 2015.

aussi à une symphonie inachevée parce que la Catalogne et le Pays Basque ne jouissent d'aucune compétence en matière de naturalisation des immigrés.

3.1.2. Divergences entre les stratégies d'intégration des étrangers en Catalogne et au Pays Basque

En Catalogne et au Pays Basque, les autorités se servent de différents outils pour mener à bien le processus d'intégration des étrangers dans leurs communautés autonomes respectives. Ainsi, les instruments utilisés pour incorporer les immigrés à la société d'accueil ne sont pas toujours identiques. Jouissant de compétences partagées avec l'État central, dans l'État des autonomies, le gouvernement catalan détient les meilleurs outils d'intégration des étrangers. Dans ce sens, alors que les pouvoirs publics catalans se servent d'une Commission bilatérale État-*Generalitat* (État-gouvernement de la Catalogne) pour faire face, de manière singulière, aux questions liées à l'immigration en Catalogne, leurs homologues du Pays Basque ne possèdent aucun outil semblable.

De plus, contrairement aux Catalans qui examinent le phénomène de l'immigration par le biais du Centre de Recherche et d'études des migrations, les Basques ne font que suivre les sillons tracés par les autorités de Madrid dans ce domaine. Relativement à l'outil d'accueil des immigrés, celui de la Catalogne (les organismes locaux et les conseils régionaux) est plus hétérogène et plus complexe que celui du Pays Basque (le Réseau d'accueil de Base municipal).

Alors que le gouvernement basque s'appuie sur les béquilles de l'État central pour mener à bien le processus d'intégration des étrangers, la *Generalitat* adopte la *via catalana* (voie catalane) d'intégration des immigrés en Catalogne, qui établit l'équilibre entre le respect de la diversité et le sentiment d'appartenir à une seule communauté. Dans la communauté autonome de la Catalogne, la *Generalitat* promeut l'intégration linguistique des immigrés par le biais d'une seule langue, le catalan. Au Pays Basque, en revanche, l'on observe une diglossie avec le castillan (espagnol) et l'*euskera* (langue basque).

Conclusion

Les stratégies d'intégration des immigrés en Catalogne et au Pays Basque comportent à la fois des similitudes et des divergences. En termes de similitudes, en Catalogne comme au Pays Basque, un Secrétariat à l'immigration est chargé de coordonner les actions des autorités en matière d'immigration. Dans ces deux communautés autonomes, les politiques d'intégration économique des étrangers sont relatives à la formation professionnelle des immigrés et à leur incorporation au marché local de l'emploi. Chez les Catalans comme chez les Basques, en matière d'intégration des immigrés dans le tissu social, les stratégies adoptées visent la normalisation de la situation administrative des étrangers, l'accueil des nouveaux immigrés, leur accès au logement et au système de protection sociale.

En Catalogne comme au Pays Basque, les stratégies d'intégration culturelle des étrangers ont pour finalité le dialogue des cultures. Par ailleurs, l'incorporation de l'immigration infantile aux systèmes éducatifs catalan et basque se fait par le biais de l'éducation interculturelle qui vise à consacrer le pluralisme culturel dans le respect des différences. Aussi bien en Catalogne qu'au Pays Basque, les pouvoirs publics abordent la question de l'intégration des immigrés sous un angle objectif, faisant abstraction de sa dimension subjective.

En dépit des analogies que l'on observe entre les stratégies d'intégration des immigrés en Catalogne et au Pays Basque, il existe quelques dissemblances. Pour commencer, la dénomination et les fonctions des outils d'incorporation des immigrés à la société d'accueil varient d'une communauté autonome à l'autre. En outre, alors que les décideurs de la Catalogne jouissent de compétences en matière d'accueil et d'intégration des immigrés, leurs homologues du Pays Basque s'appuient sur les béquilles de l'État central pour mener à bien le processus d'intégration des étrangers. À la différence des autorités catalanes qui offrent une seule langue (le catalan) aux immigrés pour leur insertion dans le tissu socioéconomique local, leurs homologues du Pays Basque proposent à la population immigrée deux langues à savoir le castillan et l'*euskera*.

Bibliographie

ANTONIO Trinidad Requena, et al, 2010, *Las políticas de integración social de los inmigrantes en las Comunidades Autónomas españolas*, Bilbao, BBVA.

CARLA Bonino Covas et al, 2003, *Los planes de las Comunidades Autónomas para la integración social de las personas inmigrantes*, Madrid, Confederación sindical de Comisiones Obreras.

CARLOTA Solé y SÒNIA Parella Rubio, 2008, «El modelo de gestión de las migraciones en Cataluña: ¿una vía catalana de integración?», *Política y Sociedad*, Vol.45, núm.1, Universitat de Barcelona, p.85-101,

CARMEN Alemán Bracho et al, 2010, *Las políticas de integración social de los inmigrantes en las Comunidades Autónomas españolas*, Madrid, Fundación BBVA.

CATHERINE Rhein, 2002, «intégration sociale, Intégration spatiale», *L'Espagne géographique*, n°3, tome 31, Belin, Université de Paris, p.193-207. ISSN 0046-2497, <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-3-page-193htm>, (19-02-2022).

DOMINIQUE Schnapper, 2008, «Intégration nationale et intégration des migrants : Un enjeu européen», *Questions d'Europe*, n°90, p.3. <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf>, (20.02.2022).

[El_modelo_de_gestion_de_las_migraciones_en_Catalun%20\(2\).pdf](#), (21.02.22).

ÉLISE Julien, 2005, «Le comparatisme en histoire. Rappels historiographiques et approches méthodologiques», in *Hypothèses*, Vol.1, n°8, Édition de la Sorbonne, p.191-201, ISSN 1298-6216, <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2005-1-page-191.htm>, (21.02.22).

FRANCISCO Javier Moreno Fuentes y MARÍA Bruquetas Callejo, 2011, *Inmigración y Estado de Bienestar en España*, Barcelona, Obra Social "la Caixa."

Generalitat de Catalunya, 2017, *Plan de ciutadani i de las migraciones 2017-2020*, Barcelona, Departament de Treball, Afers Socials i Famílies.

Gobierno Vasco, 2003, *Plan Vasco de inmigración 2003-2005*, País Vasco, Viceconsejería de Asuntos sociales.

Gobierno Vasco, 2011, *III Plan Vasco de Inmigración, Ciudadanía y Convivencia Intercultural*, País Vasco, Dirección de Inmigración y Gestión de la Diversidad.

GORKA Moreno Márquez et al, 2014, *Inmigración e impacto de la crisis, Anuario de la inmigración en el País Vasco 2013*, País Vasco, Servicio Editorial de la Universidad del País Vasco.

GORKA Moreno Márquez, 2018, *El proceso de integración del colectivo inmigrante en Euskadi*, Bilbao, Servicio editorial de la Universidad del País Vasco.

JORDI Garreta Bochaca, 2011, «Immigration et politiques d'intégration en Catalogne : Quelques enjeux», *Migrations Société*, Vol.2, N°134-135, p.137-151, ISSN 0995-7367, <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2011-e-page-137.htm>, (25.12.15).

LUIS Gómez, 2011, «Un espacio para la investigación documental», *Revista Vanguardia*, Vol.1, n°2, Universidad Manuela Bertrán, Bogotá p.226-233, ISSN, 2216-0701, <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=4815129>, (20.02.2022).

MANUEL Boucher, 2007, «Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale», *Vie Sociale*, n°2, Érès, p.23-43, ISSN 0042-5605, <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2007-2-page-23.htm>, (20.02.2022).

MICHEL Beaud, 2006, *L'ART DE LA THÈSE. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, 5è édition, Paris, Éditions la Découverte.

MICHELINE Labelle, 2015, «Qu'est-ce que l'intégration dans le contexte de la mondialisation ?», *Les cahiers du CRIEC*, n°38, Université du Québec à Montréal, p.9-20, http://classiques.uqac.ca/contemporains/labelle_micheline/qu_est-de_que_integration/Qu_est-ce_que_integration.pdf (21.02.2022).

MIGUEL Pajares Alonso, (s.d), Tesis doctoral, *Procesos migratorios e integración socio-laboral de los inmigrantes rumanos en Cataluña*. Universidad de Barcelona.

MIGUEL Pajares y RAQUEL Displàs, 2005, *Inserción laboral de la población inmigrada en Cataluña. Efectos del proceso de normalización 2005*, Barcelona, CERES.

MIGUEL S. Valles, 1999, *TÉCNICAS CUALITATIVAS DE INVESTIGACIÓN SOCIAL, Reflexión metodológica y práctica profesional*, Madrid, EDITORIAL SÍNTESIS.

MORENO MÁRQUEZ Gorka et al, 2014, *Inmigración e impacto de la crisis, Anuario de la inmigración en el País Vasco 2013*, País Vasco, Servicio Editorial de la Universidad del País Vasco.

ROSA Aparicio y ALEJANDRO Portes, 2014, *Crece en España. La integración de los hijos de inmigrantes*, Barcelona, Obra "la Caixa"

RUTH Vilà Baños et al, 2016, «La integración de jóvenes extranjeros en Catalunya», *Pedagogía Social. Revista interuniversitaria*, Universitat de Barcelona, núm.28, p.141-155, ISSN 1139-1723, <http://www.redalyc.org/articulo.oa?id=135047100012> (20.10.17).

YOLANDA Jurado Rojas, 2005, *Técnicas de investigación documental*, México, International Thomson Editores.